



# Compte-rendu Comité Technique Local du 15 septembre 2022

Vous pourrez lire notre déclaration liminaire sur notre [site internet](#).

## Point 1 : Bilan de la campagne de déclaration 2022 des revenus 2021

### Présentation de la Direction :

#### L'accueil physique :

Cette campagne a été marquée par une augmentation sensible de l'accueil physique dans les CFP et de la part des RDV dans les tiers lieux.

Le nombre global de sollicitations tous canaux confondus ( 88 880) est relativement stable par rapport à 2021.

La hausse de l'accueil physique ( +31 % par rapport à 2021 soit 24 200 visites) se traduit par un rééquilibrage avec les autres canaux de contact ( - 8 % pour le téléphone avec 28 400 appels locaux et - 3 % pour la messagerie soit 31 300 messages E contact et Balfus traités par les SIP.

Si le nombre de RDV reste quasiment stable ( 4 895 RDV soit + 4 % par rapport à 2021), la part relative aux accueils dans les tiers lieux augmente de façon significative.

#### L'accueil téléphonique :

La mise en place d'un dispositif de rappel différé des usagers a conduit à 2 700 rappels d'usagers soit près de 10 % du volume d'appels reçus par les SIP.

### Intervention de la Cgt :

Dans les documents présentés par la Direction locale figure un communiqué de presse du 1<sup>er</sup> Août 2022 réalisé par la Direction Générale.

*Ce communiqué constitue pour notre organisation syndicale un auto satisfecit bien éloigné de la réalité des services.*

### Une campagne déclarative 2.0

A en croire la Direction Générale, on serait passé à une campagne 2.0.

Certes la période déclarative constitue un laboratoire idéal où l'on peut passer au tout distanciel.

Pour les contribuables ce n'est pas si clair que cela.

Entre prélèvement à la source et déclaration tout ne va pas de soi. La fracture numérique est bien réelle.

Ainsi l'accueil à distance serait largement adopté par les

usagers. Le téléphone serait devenu prépondérant pour la campagne déclarative.

Pas un mot sur les accueils téléphoniques surbookés, sur les renforts imposés aux SIP au numéro national, ni sur les difficultés exprimées par les usagers pour joindre les services.

### Un climat serein

La DG évoque également le climat serein dans lequel se serait déroulée la campagne.

Là aussi la vision de Bercy ne correspond pas au vécu des agents.

Outre les difficultés informatiques récurrentes, les retards dans la réception des imprimés, la campagne de réception s'est déroulée dans un contexte sanitaire fragile.

La hausse de l'accueil physique + 31 % a engendré une sollicitation des services d'accueil et des SIP.

Sur les difficultés rencontrées par les usagers, il manque des éléments déjà évoqués lors d'un précédent CTL.

Les services sont de plus en plus sollicités sur des questions relatives aux investissements locatifs type Pinel Bretagne et des revenus encaissés hors de France ( Parts de SCI...)

Sur ces deux thèmes, il y a un impératif de formation vis à vis des agents et un accompagnement technique et fiscal.

Il faut également anticiper le départ en retraite des collègues référents sur ces thèmes.

Le risque de perdre en technicité est important et l'on peut s'interroger sur la qualité des renseignements délivrés aux usagers.

### La question des emplois

On ne peut parler de qualité de service rendu à l'utilisateur sans évoquer le contexte des effectifs dans les SIP.

Globalement il manque 14 emplois dans les SIP du département ( chiffres au 1/09/2022 communiqués par la Direction ).

Pendant la campagne déclarative il manquait 20 postes

dans les SIP.

Au top ten du classement des SIP en difficulté figurait le SIP de Morlaix qui accusait un déficit de 12 postes., Brest / 5 emplois , Quimper : 3 emplois.

Ces problèmes d 'effectifs ont généré des difficultés sur les travaux de gestion : saisie des déclarations , traitement chronophage de listes dont la liste 2...

Les Sip ont dû en outre assurer un soutien au Centre de Contact ( Bali) dans un contexte déjà tendu.

### **L 'accueil physique des usagers :**

Nous avons avant la mise en place du **NRP 35** implantations de la DGFIP dans le département.

## **Point 2 : Pour information :Organisation de la campagne des avis 2022**

### **Intervention de la Cgt :**

La campagne des avis 2022 se situe dans un contexte plus tendu que les années précédentes du fait de la hausse de l 'inflation.

Dans les services cela se traduit par des demandes de remises à titre gracieux déposées avant même la réception des avis d 'imposition correspondants.

C 'est particulièrement vrai pour les avis de taxe foncière.

La hausse au plan national de 3, 4 % des taux conjuguée à celle des collectivités va générer des difficultés pour les usagers et des sollicitations des services de recouvrement et d 'assiette.

Certains usagers vont également devoir faire face du fait du retard dans la publication des actes à la réception d 'un avis au titre de 2021 et de 2022.

Le SDIF déjà en difficulté va devoir faire face à de nombreux contentieux d 'attribution.

Les difficultés du SDIF ont des impacts dans les SIP.

Les usagers ne parvenant à contacter le SDIF re sollicitent les SIP.

Quelques SIP dont Brest et Morlaix vont expérimenter un nouveau circuit de traitement des contentieux ECF

La fermeture des trésoreries de proximité, la mise en place de ce que l 'on appelle non sans une certaine ironie le Nouveau réseau de Proximité a de fait éloigné les usagers des CFP.

Les élus que nous avons rencontrés sont unanimes sur ce point, le fait d 'avoir recours à des Maisons France Service ou à des accueils ponctuels est un choix par défaut.

Ils sont confrontés à une disparition des services publics sur leurs communes et leur population rencontre des difficultés d 'accès aux services publics.

***Les Maisons France Service ne peuvent se substituer à un accueil de pleine compétence.***

économiquement faibles .

Cette expérimentation pose un certain nombre de questions de la part des agents concernés :

Sera t elle réversible si elle ne donne pas satisfaction ?

Ne pourrait elle être étendue à l 'ensemble des contentieux : vacance d 'immeuble et aux gracieux ?

Afin d 'éviter des contentieux récurrents, la mise à jour sera t elle effective ?

Nous avons demandé à ce que cette mise à jour soit un préalable à l 'expérimentation

**Réponse de l'administration sur ces 2 derniers points :** Une expérimentation est toujours réversible , si ça ne marche pas retour à l'orthodoxie l'année prochaine . La direction partage par ailleurs notre point de vue sur la nécessité de mettre à jour les bases avant de commencer l'expérimentation.

La direction a par ailleurs signalé une recrudescence préoccupante des fraudes via internet phénomène également constaté par les collègues des SIP. On peut analyser cette tendance comme la conséquence du tout numérique et du manque d'intervention humaine dans les processus de remboursement des crédits d'impôts.

## **Point 3 : Bilan 2021 du télétravail.**

La direction présente le bilan du télétravail pour 2021 en indiquant qu'il faut distinguer 2 périodes pour l'année 2021 celle ou le télétravail était rendu obligatoire pour cause de COVID et celle ou le nouveau dispositif a été mis en place ( à partir du 01/09/2021 ) ce protocole constituant le régime de droit commun toujours applicable. Le bilan indique une entrée massive dans le dispositif perenne à compter de septembre.Fin 2021 36,84 % des agents de la DDFIP 29 avaient adhéré à ce

nouveau dispositif. Aucune demande de télétravail n'a fait l'objet d'un refus dans le département. Les cas les plus litigieux ont fini par aboutir à un arrangement selon la direction.

### **Intervention de la Cgt :**

Nous partageons le constat d'une entrée massive des agents dans le dispositif perenne. Si on peut y voir

l'adhésion à un nouveau mode de travail qui convient aux collègues on doit aussi pointer des motivations d'adhésion au télétravail moins positives : En effet dans un contexte de conditions de travail fortement dégradées de nombreux collègues affirment utiliser le télétravail en guise d'échappatoire, pour éviter de se trouver physiquement au sein d'un service en manque de personnel, souvent désorganisé où l'ambiance de ce fait est très tendue.

Autre motif d'opter pour le télétravail : la possibilité d'avancer plus vite dans son travail en échappant aux charges et contraintes du présentiel : téléphone, courrier, chèque, sollicitation des collègues...Ce qui pose la question de la situation des agents travaillant en présentiel dans des services désertés et qui doivent accomplir des tâches matérielles non faisables en télétravail.

Sans évidemment remettre en cause le droit au télétravail, il est important d'être attentif à la situation des collègues qui travaillent uniquement en présentiel. Le télétravail génère un supplément de management. Nous avons également pointé le risque d'isolement qu'entraîne le télétravail et regretté qu'un médecin de prévention ne soit pas présent dans le département.

Enfin nous avons rappelé les points de blocages avec l'administration qui ont amené la CGT Finances Publiques à ne pas signer l'accord avec le ministère de l'économie et des finances sur les modalités de mise en place du télétravail.

-1<sup>er</sup> point de blocage Le régime indemnitaire largement insuffisant dans un contexte de forte inflation : 2,5

euros par jour !! .

-2<sup>ème</sup> point de blocage : La définition insuffisante du poste de travail : Pas d'écran supplémentaire pour les ordinateurs portables, mais surtout non fourniture de matériel ergonomique hors prescription médicale. Le ministère qui se targue d'être soucieux de la santé de ses agents notamment en matière de prévention a manqué , dans cette affaire l'occasion de concrétiser ses principes.

-3<sup>ème</sup> point de blocage : Le télétravail semble constituer une aubaine pour la DG télétravail pour réaliser des économies de fonctionnement sur le dos des télétravailleurs. Analyse confirmée par les propos de M Guerini ministre de la fonction publique le 26/08/2022 à la télévision qui évoquait l'hypothèse de fermer les établissements publics en mettant le personnel en télétravail pour permettre à l'État de faire des économies d'énergies, Au passage cela constituerait une économie d'argent pour l'État mais serait énergivore : mutualiser les dépenses d'énergie dans un bâtiment collectif est moins dispendieux en énergie que de chauffer de nombreux logements de télétravailleurs. Si le gouvernement veut un état exemplaire il lui revient d'investir dans des travaux sur la sobriété énergétique des bâtiments où il emploie ses propres agents, bâtiments qui constituent trop souvent des passoires thermiques. Le ministre ne doit pas ignorer que le texte de l'accord fonction publique consacre le principe du volontariat dans le télétravail ( sauf en cas de pandémie ).

#### **Point 4 PARCOURS PARCNUM .**

PACNUM a pour but de doter chaque agent d'un socle de compétences suffisant dans le contexte de la transformation numérique de la DGFIP.

Il comporte 2 phases :

- une phase d'auto évaluation via l'outil PIX
- une phase de formation spécialisée proposée en fonction des résultats obtenus lors de l'auto évaluation.

#### **Intervention de la Cgt :**

Dans un univers professionnel hyper informatisé et numérisé il existe une forte disparité de niveau informatique entre les collègues souvent liée à l'âge. Du coup les collègues les moins à l'aise avec l'informatique peuvent rapidement se trouver en difficulté. C'est pourquoi, effectivement, il est important de détecter les besoins d'accompagnement des collègues vis à vis de

l'informatique . Donc PARCNUM sur le principe oui mais l'on doit émettre plusieurs réserves :

-Le caractère chronophage de l'auto-évaluation dans un contexte de surcharge de travail,

-Pour la formation proposée à l'issue de l'auto-évaluation la nécessité d'assurer une formation en réel ce qui n'est pas prévu alors que l'informatique et le numérique demandent plus de pratique que de théorie.

-Le refus du tout numérique, la nécessité d'avoir une administration multi canal pour éviter la fracture numérique et ne pas effacer totalement l'humain dans nos relations avec les usagers et dans nos tâches quotidiennes.

## Point 5 TRANSFERT DE LA LIQUIDATION DE LA TAXE D'URBANISME A LA DGFIP

Ce transfert intervient au 01/09/2022 . Cette mission était auparavant assurée par les directions départementales des territoires et de la mer. Au sein de la DGFIP ce sont les SDIF qui récupèrent cette mission . Un transfert d'emploi en provenance de la DDTM est prévu : au plan local un cadre A chargé de mission est en poste à Brest à compter du 01/09/2022. 3 agents de la DDTM seront transférés en 2023 et 2 en 2024 selon les annonces de la direction.

Ce transfert concerne les autorisations d'urbanisme déposées à compter du 01/09/2022 , la date d'exigibilité se situant dans les 90 jours de l'achèvement la direction nous explique que les premières liquidations interviendront au plus tôt en fin d'année 2022 et dans la majorité des cas à partir de septembre 2023.

### Intervention de la Cgt :

Lors de la discussion sur le point 2 concernant la campagne des avis 2022 la CGT FP était déjà intervenu pour rappeler à la direction la situation très difficile dans laquelle se trouvent les SDIF , la direction se contentant de répondre qu'au moins cette année avec la priorisation

de la publication des ventes dans les SPF les dégrèvements à venir pouvaient être consultables dans MAJIC !!

Nous avons indiqué à la direction qu'on ne pouvait se satisfaire d'une telle situation contraire à la notion que nous avons du service public. De plus rajouter une mission supplémentaire aux services fonciers sans compensation garantie de personnel n'est pas de nature à nous rassurer sur la situation des SDIF. A ce jour 2500 messages sont en stock pour le SDIF du sud.

La CGT a indiqué que des demandes de simulation de promoteurs étaient déjà parvenues au SDIF, Qu'il n'a pas de lien direct pour accéder au simulateur que son accès n'est pas assez intuitif pour les usagers.

Nous avons signalé que le système de mesure des surfaces n'est pas harmonisé pour le calcul des taxes d'aménagement (loi Carrez) et des taxes foncières (de plinthe à plinthe sans hauteur maximum 2,18 m ) .

A la question d'une autre organisation syndicale sur le contrôle des déclarations pas vraiment de réponse de la direction...

## Points divers :

### EFFECTIFS

A la demande de notre syndicat la direction nous a fourni un tableau actualisé des emplois dans le département. Ce document a donné lieu à des échanges avec la direction sur la vacance de nombreux emplois dans le département et les conséquences désastreuses qui en résultent pour les usagers les missions et les services . A titre d'exemple la CGT FP a rappelé la situation du SIP de Morlaix qui a abordé la campagne IR 2022 un déficit de 12 emplois. Nous avons signalé la situation toujours fragile de ce service ( 6 emplois non pourvus ) . Quel service n'est pas fragile aujourd'hui ?

### POINT SUR LE PLAN D' ACTIONS SGC MORLAIX

La situation s'améliore mais elle reste très fragile.

### EXPERIMENTATION PRIME D'ACTIVITE

Dans le département 3 postes sont ouverts au dispositif  
1 poste de catégorie B au SGC de Morlaix  
2 postes de catégories B au SIE de Quimperlé,

Montant de la prime : 10 000 euros,

versements : 40 % à l'installation  
20 % au bout de 2,5 ans  
20 % au terme de la période de référence de 5 ans.

**Pour la CGT** c'est l'aveu de l'échec du NRP les services concernés **DANS LEURS DIMENSIONS ACTUELLES** sont issus du NRP .

C'est aussi une fausse bonne idée : comme nous l'avons indiqué :

Bien que les problématiques pour combler un poste vacant existent à la DGFIP , les difficultés rencontrées pour exercer nos métiers se limitent rarement à un poste en particulier et concernent le plus souvent une mission un service ou un territoire tout entier.

Le versement d'une prime individuelle ne modifiera en rien les difficiles conditions de travail des agents et ne sera au mieux qu'un pansement sur une jambe de bois.

Pour la CGT FP le comblement des postes vacants doit passer par le recrutement et la formation de fonctionnaires en nombre.

## CENTRE DE CONTACT PROFESSIONNELS MORLAIX

La CGT finances publiques a signalé 4 postes vacants : réponse de la direction recrutement de 3 contractuels il reste donc un emploi B vacant.

Par ailleurs nous avons signalé 3 bureaux (mobiliers ) manquants .

Nous avons interrogé la direction sur l'avancement de l'installation de l'espace détente , la direction nous a indiqué que le matériel était livré.

## INFOS DIVERSES :

-Expérimentation facturation numérique Landerneau suspendue , la collectivité n'est pas prête.  
D'autres collectivités plus importantes ont fait part à la direction de leurs intérêts pour cette expérimentation.

-Installation de la paierie générale au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble Chateaubriand Déménagement prévu en juin 2023 .

-Report en 2024 de l'installation du SGC de Rosporden et donc du transfert des trésoreries de Quimperlé et Concarneau. La direction maintient le transfert de la trésorerie amendes à Concarneau mais pour 2024 .

Un bâtiment à rénover de fonds en comble été trouvé à Rosporden pour la création du SGC .

**Vos élus CGT FINANCES PUBLIQUES en CTL Florence Héré, Christian Farges.**



**tous ensemble**

*Finistère*



[La section CGT Finances publiques du Finistère Sur Facebook](#) Notre site internet : <https://29.cgffinancespubliques.fr/>